

# Division diffusion et documentation

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1972)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(par déclaration de continuité du 4 avril 1972) et des Emirats arabes unis (par adhésion du 10 mai 1972).

Ces dates sont celles auxquelles les actes officiels sont parvenus au Conseil fédéral suisse.

C'est ainsi qu'à fin de 1972 le nombre des Etats expressément parties aux Conventions de Genève de 1949 s'élevait à 133.

### *Reconnaissance de Sociétés nationales*

Le CICR a prononcé, le 14 septembre, la reconnaissance officielle du Croissant-Rouge de Bahrein, ce qui a porté le nombre des Sociétés nationales à 116.

## DIVISION DIFFUSION ET DOCUMENTATION

### **DIFFUSION DES PRINCIPES ET DES CONVENTIONS**

*Plan d'action pour les Sociétés nationales dans la diffusion et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.*

Dans le cadre de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 24 mars 1972, a notamment été abordée la question du rôle que peuvent jouer les Sociétés nationales dans la diffusion et le développement du droit international humanitaire et du concours qu'elles peuvent apporter à cette occasion au CICR. Tenant compte des vœux exprimés par les Sociétés nationales lors de la réunion de La Haye en février 1971, un plan d'action avait été préparé par le CICR et envoyé le 25 février 1972 aux Sociétés nationales prenant part à la Conférence de Vienne.

Ce document, qui a été présenté à la Conférence par M. Pierre Gaillard, sous-directeur en charge de la Division Diffusion et Documentation, a été publié dans la livraison de mars 1972 de la «Revue internationale de la Croix-Rouge». Il comprend deux aspects distincts mais complémentaires de l'action des Sociétés nationales, à savoir :

I. Le rôle des Sociétés nationales dans la diffusion des Conventions de Genève du 12 août 1949 ;

II. Le rôle des Sociétés nationales dans le développement du droit international humanitaire.

Sur le premier point il envisage, d'une part, l'action directe des Sociétés nationales auprès de l'opinion publique et auprès de la jeunesse et, d'autre part, l'action indirecte des Sociétés nationales auprès des universités, des forces armées et des milieux médicaux.

Sur le second, il considère deux phases dans le rôle que peuvent jouer les Sociétés nationales, soit avant et après que soient terminées les consultations d'experts gouvernementaux.

Le plan en question a également été envoyé à toutes les Sociétés nationales qui n'étaient pas présentes à la Conférence de Vienne, accompagné d'un compte rendu des débats de cette dernière consacrés à ce problème.

Enfin, « la Revue internationale de la Croix-Rouge » a ouvert une nouvelle rubrique intitulée « Diffusion des Conventions de Genève », et dans laquelle sont publiées les informations que lui fournissent les Sociétés nationales sur leurs projets et les résultats obtenus en la matière.

#### *Mémoire sur la mise en œuvre et la diffusion des Conventions de Genève*

Le 15 août 1972, le CICR a envoyé aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève un mémorandum les priant de lui faire connaître, jusqu'au mois de février 1973, toutes les mesures prises depuis 1969 en vue de diffuser les Conventions de Genève parmi les forces armées et la population civile. Les réponses reçues serviront à établir un rapport qui sera présenté à la XXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge.

Informées de cette démarche les Sociétés nationales ont été invitées à fournir également au CICR un rapport sur leurs propres activités dans ce domaine.

#### *Enseignement du droit international humanitaire*

Suite à l'action entreprise l'année précédente en vue de promouvoir l'enseignement du droit international humanitaire dans les

universités, et se fondant sur la résolution adoptée en la matière par le Conseil des Délégués à Mexico le 8 octobre 1971, le CICR a envoyé à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le 20 janvier 1972, un plan de cours-type. Ce document constitue un répertoire des principales matières devant être abordées dans un cours de droit international humanitaire.

En outre, le CICR a établi un commentaire détaillé destiné à expliciter le plan de cours-type, sorte de memento et de guide pour les professeurs de droit international public désirant s'en inspirer.

Les délégations régionales du CICR en Afrique et en Amérique latine ont soutenu l'action entreprise dans ce domaine par la Division Diffusion et Documentation, qui a publié des versions anglaise et espagnole du plan de cours-type au cours du second semestre de 1972.

Enfin, ladite Division a établi, en particulier à l'intention des bibliothèques universitaires et des professeurs d'université, une bibliographie générale des ouvrages édités par le CICR et consacrés au droit international humanitaire et aux principes de la Croix-Rouge.

### *Diffusion des Conventions de Genève auprès des forces armées*

En 1972, le CICR a tiré 150.000 exemplaires supplémentaires de la nouvelle édition du « Manuel du Soldat », publiée l'année précédente en versions française, anglaise, espagnole et arabe. Une version portugaise, tirée à 6000 exemplaires, est également sortie de presse.

Plus de la moitié des Gouvernements et des Sociétés nationales, auxquels des spécimens de la nouvelle édition, en format de poche, avaient été envoyés en juillet 1971, ont répondu au CICR. Ces réponses se sont concrétisées par les actions suivantes en 1972 :

*Afrique:* Le CICR a envoyé, en vue de leur diffusion au sein des forces armées, plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires du Manuel du Soldat à 13 pays en ayant fait la demande, soit : Cameroun, République populaire du Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Libéria, République malgache, Mali, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie et Zaïre.

Un pays, le Kenya, a imprimé le Manuel du Soldat en swahili.



*Amérique latine:* A leur demande le CICR a envoyé des exemplaires du Manuel du Soldat à la Guyane et au Honduras.

La Croix-Rouge de Costa-Rica a pris l'initiative d'éditer le Manuel du Soldat sous forme de polycopié. Elle l'a tiré à 3000 exemplaires et l'a fait distribuer, avec l'accord du ministère de la Sécurité publique, aux membres de la garde civile et des casernes.

La Croix-Rouge équatorienne nous a fait savoir que le Manuel du Soldat avait été reproduit dans le Journal officiel des forces armées du pays.

La Croix-Rouge brésilienne ayant exprimé le désir d'imprimer elle-même le Manuel du Soldat, nous lui avons envoyé, à sa demande, les « photo-litho » de la version portugaise qui permettent la reproduction sur place. L'armée brésilienne s'étant déclarée favorable à l'utilisation du Manuel, il était prévu que celui-ci soit publié à 100 000 exemplaires.

*Asie:* Le CICR a envoyé des exemplaires du Manuel du Soldat à deux pays en ayant fait la demande : le Népal et l'Indonésie.

En Inde, les services du quartier général de l'armée à New Delhi ont imprimé le Manuel du Soldat en hindi. Cette édition a été tirée à 60 000 exemplaires, notamment grâce à une aide financière du CICR.

En République khmère, les autorités militaires ont également traduit le Manuel du Soldat en langue khmère et l'ont imprimé à 25 000 exemplaires sur place grâce à une aide financière du CICR.

*Moyen-Orient:* Le CICR a envoyé des exemplaires du Manuel du Soldat à 3 pays en ayant fait la demande, soit le Koweït, le Liban et la République arabe du Yémen.

La République arabe d'Égypte a fait part de son intention d'imprimer elle-même le Manuel.

## **MANUEL SCOLAIRE ET LIVRE DU MAÎTRE**

*Afrique:* Dès 1969, le CICR avait envoyé 220 000 exemplaires du Manuel scolaire « La Croix-Rouge et mon pays » et du Livre du Maître dans quelque 25 pays d'Afrique. Plusieurs d'entre eux ayant demandé à recevoir de nouveaux lots et d'autres ayant accepté d'introduire le Manuel scolaire dans leurs écoles — notamment à

la suite des démarches effectuées dans ce domaine par les délégués régionaux du CICR en Afrique occidentale et centrale et en Afrique orientale — le CICR a mis à disposition des fonds pour permettre la réimpression de 550 000 exemplaires à l'intention de ce continent.

Cette nouvelle édition des versions anglaise et française du Manuel scolaire africain (400 000 exemplaires), et de la version Croissant-Rouge en arabe et en français (150 000 exemplaires) destinée aux pays arabes de l'Afrique, est parue au début de 1972. Durant le premier semestre, 510 000 exemplaires furent envoyés aux Croix-Rouges nationales de 23 pays : Botswana, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République populaire du Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Gambie, Ghana, Haute-Volta, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Niger, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Togo et République du Zaïre — ainsi qu'aux Croissants-Rouges d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie, du Soudan et de Tunisie.

Des envois ultérieurs furent encore effectués à l'intention de la Croix-Rouge du Malawi et du Croissant-Rouge de Somalie, ces deux pays ayant donné leur accord à l'introduction du Manuel scolaire dans leurs écoles.

A la suite de ces envois, les ministères de l'Education de plusieurs pays se sont adressés au CICR pour lui exprimer leur satisfaction et l'assurer que bon usage serait fait de ce matériel.

*Moyen-Orient:* En 1971, le CICR avait fait imprimer 95 000 exemplaires de la version arabe du Manuel scolaire, dont 50 000 avaient été remis au Croissant-Rouge jordanien.

Au début de 1972, 30 000 exemplaires furent expédiés au Croissant-Rouge égyptien, lesquels furent répartis dans 1480 écoles. L'Irak, la République arabe du Yémen et Abu Dhabi ayant également manifesté l'intention d'introduire le Manuel scolaire dans leurs écoles, des envois à destination de ces trois pays eurent également lieu en 1972.

Enfin, le Koweït a imprimé, à ses frais, 20 000 exemplaires du Manuel scolaire. Il a offert d'en céder 10 000 exemplaires au CICR, en vue de satisfaire les demandes des autres pays de la Péninsule arabique.

*Asie:* La Confédération suisse ayant attribué un nouveau crédit spécial au CICR pour lui permettre de continuer et d'étendre la diffusion du Manuel scolaire en Asie <sup>1</sup>, le CICR a pris contact avec les Croix-Rouges de l'Inde et du Pakistan afin qu'elles mettent au point des maquettes pour l'impression du Manuel scolaire respectivement en hindi et en urdu. A la fin de 1972, la version en hindi, imprimée à New Delhi, était sur le point d'être achevée. La maquette en urdu préparée par la Croix-Rouge pakistanaise était également prête.

Des rééditions en d'autres langues asiatiques ont également été préparées.

Sur sa propre initiative, le Croissant-Rouge d'Afghanistan a en outre publié une version en afghan du Manuel scolaire, dont le CICR a reçu copie.

*Amérique latine:* Le CICR ne possédant pas de fonds pour financer l'impression d'une version latino-américaine du Manuel scolaire, les délégués régionaux du CICR en Amérique latine ont poursuivi leurs démarches auprès de plusieurs Gouvernements et Sociétés nationales en vue de la publication d'éditions nationales.

Répondant à une demande du CICR, la Croix-Rouge canadienne a généreusement mis à disposition un montant de 2000 dollars, collectés par la Croix-Rouge de la Jeunesse, pour contribuer à l'édition d'une version destinée à l'Amérique centrale, qui doit être imprimée au Salvador, en 1973.

## **DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS**

*Expositions:* En 1971, la Division Diffusion et Documentation avait reproduit, sous forme d'affiches, les 16 panneaux de l'exposition itinérante « Le CICR aujourd'hui ». Un nouveau tirage de 200 exemplaires a été effectué en 1972, qui a permis, d'une part, d'envoyer un jeu d'affiches aux Sociétés nationales n'en ayant pas encore reçu, d'autre part, de répondre aux commandes que celles-ci avaient adressées au CICR.

Le CICR a présenté ces affiches dans le cadre de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge sur la réaffirmation et le développement

---

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'activité 1971, p. 99.

du droit international humanitaire, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 24 mars, et dans celui de la Conférence d'experts gouvernementaux à Genève, du 3 mai au 3 juin.

Elles ont également été présentées, à l'occasion des manifestations suivantes : exposition organisée par la Croix-Rouge libanaise, à Beyrouth, du 8 au 15 mai ; Institut régional de formation organisé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Nairobi, en juin ; journée Croix-Rouge organisée dans le cadre de l'Exposition de la Fédération horlogère suisse, à Montréal, en août ; séminaire de l'Institut international de droit humanitaire à San-Remo, en novembre ; Institut régional de formation organisé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Ibadan, du 1<sup>er</sup> au 20 décembre.

Par ailleurs, la Division Diffusion et Documentation a fourni le matériel nécessaire pour une exposition sur les Conventions de Genève, qui a été présentée au Musée international de la Croix-Rouge, à Castiglione delle Stiviere (Italie), du 25 juin au 30 octobre.

*Documentation:* La Division Diffusion et Documentation a répondu à de nombreuses demandes de renseignements provenant des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'institutions diverses ou de particuliers. Il s'est agi de questions concernant aussi bien les activités récentes que les événements plus anciens.

*Matériel audio-visuel:* Aux fins de s'adapter aux méthodes actuelles et de répondre aux demandes des Sociétés nationales, la Division Diffusion et Documentation a produit, en 1972, le matériel audio-visuel suivant :

- Six mille affiches reproduisant la couverture du Manuel scolaire version africaine et arabe. Destinées à être apposées dans les écoles utilisant le Manuel scolaire, ces affiches ont été envoyées aux Sociétés nationales de tous les pays ayant introduit ce dernier dans leur programme d'enseignement. Plusieurs Sociétés nationales ont demandé à recevoir des stocks supplémentaires.
- Sept mille affiches, en six langues, illustrant les trois thèmes principaux des Conventions de Genève, soit : protection des blessés, protection des prisonniers de guerre et protection de civils. Ces affiches ont été envoyées aux ministères de la Défense

et aux Sociétés nationales, avec recommandation d'en faire l'acquisition en vue d'affichage dans les casernes et les locaux de police. Plusieurs pays — Australie, Jordanie, Pays-Bas, Philippines, Afrique du Sud et République du Vietnam — en ont fait la commande au CICR.

La Division Diffusion et Documentation a en outre commencé le tournage d'un film sur les Conventions de Genève.

A la fin de l'année, elle préparait également deux nouvelles séries de diapositives sur le Manuel du Soldat et les Conventions de Genève.

*Publications:* L'année 1972 a vu la parution des publications suivantes : Les Conventions de Genève, résumé à l'usage des militaires et du public, en italien ; Rapport d'activité 1971, en français, anglais, espagnol et allemand ; Rapport final de la 2<sup>e</sup> session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, en français, anglais et espagnol ; Manuel du Délégué, en français ; La signalisation et l'identification du personnel et du matériel sanitaires, de M. de Mulinen, en français, anglais et allemand (tiré à part de la Revue internationale de la Croix-Rouge).

## **RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE**

### *Sociétés nationales:*

*Missions du Président du CICR:* A l'occasion de la seconde session de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui s'est tenue à Vienne du 20 au 24 mars 1972, le Président du CICR, M. Marcel A. Naville, accompagné de M. Melchior Borsinger, délégué général pour l'Europe, a eu d'utiles contacts avec les autorités et la Croix-Rouge autrichiennes, notamment S. F. M. Bruno Kreisky, chancelier de la République, S. F. le D<sup>r</sup> Kirschläger, ministre des Affaires étrangères et M. Hans von Lauda, président de la Croix-Rouge autrichienne.

Du 24 au 27 avril, le Président du CICR, accompagné de M. Claude Pilloud, directeur du Département des principes et du droit, a été l'hôte de la Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran.

Après avoir été accueilli par les dirigeants de la Société nationale, M. Naville a été reçu en audience par S. M. I. Mohammed Reza Shah Pahlavi, Shahinshah d'Iran.

Sur le plan gouvernemental, MM. Naville et Pilloud ont eu des entretiens avec le Premier ministre, S. Exc. Amir Abbas Hoveida, le ministre des Affaires étrangères, S. Exc. Abbas Ali Khalatbari, ainsi qu'avec le ministre de la Santé, S. Exc. le D<sup>r</sup> Manouchehr Shagholi. Au cours de ces conversations, le Président du CICR a passé en revue les différents aspects de l'activité du CICR.

Le Président du CICR et M. Pilloud ont rendu visite à S. A. I. la Princesse Chams Pahlavi, présidente d'honneur du Lion-et-Soleil-Rouge. Avec le D<sup>r</sup> Hossein Khatibi, directeur général de la Société nationale, MM. Naville et Pilloud ont eu de longs entretiens au cours desquels ils ont évoqué des problèmes d'intérêt commun. Le Président et le Directeur du CICR ont également rencontré MM. Jafar Sharif Emami, président du Sénat, et Abdollah Riazi, président de la Chambre des Députés, tous deux vice-présidents de la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

Enfin, en compagnie du D<sup>r</sup> Khatibi, MM. Naville et Pilloud ont visité à Téhéran le siège de la Société nationale et son centre de télécommunications, ainsi que le Palais du Parlement qui abritera, en automne 1973, la XXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge. A Ispahan, le Président du CICR et M. Pilloud ont visité le siège du comité local et du groupe de la Jeunesse du Lion-et-Soleil-Rouge ainsi que le centre de transfusion sanguine de la Société nationale.

Sur l'invitation de la Croix-Rouge hongroise, le Président du CICR, accompagné de M. Melchior Borsinger, délégué général du CICR pour l'Europe et l'Amérique du Nord, s'est rendu dans ce pays, du 26 juin au 2 juillet 1972.

A Budapest, le Président du CICR a été reçu en audience par le président du Présidium de la République populaire de Hongrie, M. Losonczy. En l'absence du Premier ministre, M. Naville a pu s'entretenir avec le D<sup>r</sup> Miklos Ajtai, vice-premier ministre, le D<sup>r</sup> Kàroly Csator dai, vice-ministre des Affaires étrangères, et le



D<sup>r</sup> Béla Toth, vice-ministre de la Santé. En outre, le Président du CICR a présenté un exposé devant des représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Intérieur et de la Santé. A cette occasion, et au nom de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, il remit à M<sup>lle</sup> Katalin Durgo, dont il rappela la carrière si pleinement humanitaire et les grands mérites, la médaille Henry Dunant. M<sup>lle</sup> Durgo est infirmière depuis plus de cinquante années au service de la Croix-Rouge hongroise.

Les dirigeants de la Société nationale, notamment le professeur P. Gegesi-Kiss, président, et M. l'ambassadeur I. Rostàs, secrétaire général, ont accueilli le président du CICR et le délégué général et leur ont fait visiter les installations de la Société dans la capitale, les comités de district des villes d'Eger, Esztergom, Balatonfüred et, à Föt, la ville d'enfants où vivent plus de mille orphelins. A Budapest, le Président du CICR eut l'occasion de faire un exposé sur les activités du CICR devant les membres du Conseil de la Société nationale réunis en assemblée plénière trimestrielle. Puis il reçut la médaille d'or de la Croix-Rouge hongroise.

Sur l'invitation de la Société nationale et des autorités de la République démocratique allemande, M. Marcel A. Naville, accompagné de M. Melchior Borsinger, délégué général du CICR pour l'Europe et l'Amérique du Nord, s'est rendu dans ce pays du 14 au 21 octobre 1972.

A Dresde, le Président du CICR a été accueilli par le professeur D<sup>r</sup> Werner Ludwig, président, et le D<sup>r</sup> Wolfgang Weitbrecht, premier vice-président de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, ainsi que par M. Hengst, secrétaire général, et M. Oehring, chef du Secrétariat de la Présidence et chargé des relations internationales.

Le Président du CICR et le délégué général ont eu l'occasion de visiter à Karl-Marx-Stadt le comité départemental de la Croix-Rouge et de se familiariser avec ses activités. Un entretien avec les autorités du district a également eu lieu.

Le 18 octobre, M. M. A. Naville s'est rendu à Berlin, où il a été accueilli par la direction de l'organisation de la Croix-Rouge allemande dans cette ville.

Sur le plan gouvernemental, le Président du CICR et le délégué général ont été reçus par M. Willi Stoph, Premier ministre, ainsi que

par les ministres des Affaires étrangères et de la Santé publique, les D<sup>rs</sup> Otto Winzer et Ludwig Meschlinger.

M. Naville a exposé à ses interlocuteurs, tant sur le plan Croix-Rouge que gouvernemental, les préoccupations, tâches et objectifs du CICR, notamment dans le domaine du développement du droit international humanitaire, de même que dans les principales actions en marge des conflits armés ou en faveur des victimes de situations de tension interne.

En plus des missions effectuées par le Président du CICR, M. Alain Modoux, chef de la Division Presse et Information, s'est rendu à Abu Dhabi, du 18 au 21 mars. Au cours de sa visite — qui avait pour but d'informer les plus hautes autorités de la Fédération des émirats arabes sur les activités du CICR et de soulever la question de l'adhésion des Emirats arabes unis aux Conventions de Genève — il a notamment été reçu par le président de la Fédération des émirats arabes, H. H. Sheikh Zayed Ibn Sultan, le ministre des Affaires étrangères, Sheikh Ahmad Khalifa al-Soweidy, et le ministre conseiller du Palais, le D<sup>r</sup> Adnan Pachachi.

Le Président du CICR et ses proches collaborateurs ont en outre eu l'honneur de recevoir au siège du CICR à Genève les personnalités suivantes : le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, accompagné du directeur général de l'office des Nations Unies à Genève, M. Winspeare Guicciardi le 4 juillet ; le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Gustav Heinemann, le 29 septembre.

*Séminaires régionaux:* Du 8 au 11 février s'est tenue à Panama la V<sup>e</sup> Réunion des présidents et séminaires techniques des Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Amérique du Nord, du Mexique, d'Amérique centrale et de Panama. Le CICR y était représenté par son délégué général pour l'Amérique latine ainsi que son délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes.

MM. Jean-Pierre Maunoir, sous-directeur et délégué général a.i. pour le Moyen-Orient, Alain Modoux chef de la Division Presse et Information, et Antoine Martin, assistant du chef de la Division juridique, ont représenté le CICR à la réunion annuelle des Sociétés nationales des pays arabes qui s'est tenue à Bagdad du 5 au 10 mars.

M<sup>me</sup> Denise Bindschedler, membre du CICR, a participé à la



VII<sup>e</sup> Assemblée annuelle de la Croix-Rouge yougoslave qui a eu lieu à Belgrade les 28 et 29 mars.

En mai, M. Bernard Daniel a assisté à un séminaire — « Disaster Preparedness and Relief Assistance Institute » — organisé à Manille par la Croix-Rouge philippine en collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et destiné aux Sociétés nationales d'Asie et du Pacifique. Il y a présenté un exposé sur l'assistance aux victimes de conflits armés internationaux et non internationaux.

M. Raymond Courvoisier, assistant spécial du Président, et M<sup>me</sup> Marion Cherbuliez, membre de la Division Diffusion et Documentation, ont représenté le CICR à l'assemblée annuelle de la Croix-Rouge suisse, qui s'est tenue à Soleure le 18 juin.

M. Alain Modoux, chef de la Division Presse et Information, et M<sup>lle</sup> Michèle Mercier, membre de cette division, ont représenté le CICR à la Conférence européenne de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui s'est tenue à Varna, en Bulgarie, du 11 au 17 juillet 1972.

Les 17 et 18 octobre s'est tenu à Copenhague un colloque convoqué sur l'initiative de la Croix-Rouge suédoise, consacré au rôle joué par les Sociétés nationales en vue d'accroître l'intérêt du public à l'égard de l'idéal de la Croix-Rouge, et à leur coopération dans ce domaine avec le CICR. Les dirigeants des Sociétés nationales nordiques et de la République fédérale d'Allemagne y ont participé, alors que le CICR était représenté par MM. Jacques Freymond, membre du CICR, Jean-Louis Le Fort, secrétaire général, et Alain Modoux, chef de la Division Presse et Information.

Du 6 au 27 novembre, M. Eddi Leemann, délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, a représenté le CICR à l'Institut de formation pour dirigeants de la Croix-Rouge « William H. S. Dabney », organisé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge colombienne à Fusagasuga. De passage en Colombie à cette époque, M. Nessi, délégué général pour l'Amérique latine, y a également assisté pendant deux jours.

Convoquée sur l'initiative de la Croix-Rouge yougoslave et organisée conjointement par celle-ci avec la Ligue, une Conférence régionale des Sociétés nationales balkaniques s'est déroulée à Opatija, en Yougoslavie, du 13 au 18 novembre. Le CICR y était représenté par M. Harald Huber, vice-président, et M. Pierre Gaillard, sous-directeur.

M. François Payot, délégué, a représenté le CICR à l'Institut de formation organisé par la Ligue et le Croissant-Rouge tunisien à Tunis, du 15 novembre au 5 décembre, et destiné aux cadres de Croix-et-Croissants-Rouges d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

M. Daniel a participé à un Cours d'information de la Croix-Rouge de la Jeunesse, organisé conjointement par les Croix-Rouges de Malaisie et de Singapour à Kota Kuala Bahru (Etat de Selangor, Malaisie), du 26 novembre au 2 décembre. Il a présenté à cette occasion un exposé sur l'organisation du CICR et ses activités.

Du 1<sup>er</sup> au 20 décembre, s'est tenue à Ibadan, au Nigéria, une session spéciale des Instituts régionaux de formation, portant sur la formation des cadres responsables des sections de jeunesse de la Croix-Rouge; six Sociétés nationales d'Afrique occidentale y ont participé et le CICR était représenté par M<sup>lle</sup> Françoise Perret, membre de la Division Diffusion et Documentation.

Mentionnons pour terminer qu'une séance d'information pour les Sociétés nationales participant au Comité exécutif de la Ligue a eu lieu au siège du CICR le 26 septembre. Une centaine de représentants de Sociétés nationales y ont participé. A cette occasion, divers exposés ont été présentés par des représentants du CICR sur le développement du droit international humanitaire et sur les activités du CICR.

*Stages:* Des membres du Croissant-Rouge jordanien, de la Croix-Rouge de la République de Corée et de la Croix-Rouge japonaise ont effectué des stages respectifs d'une semaine au CICR.

### *Fonds Shôken*

Réunie le 15 mars sous la présidence de M. Roger Gallopin, membre du CICR, en présence de l'ambassadeur du Japon à Genève et du secrétaire général de la Ligue, la Commission paritaire du Fonds Shôken a procédé à la 51<sup>e</sup> distribution des revenus du fonds. Pour la première fois cette année, ceux-ci dépassaient le chiffre de 100 000 francs grâce aux versements opérés au cours des années précédentes par la famille impériale et la Croix-Rouge japonaise.

Les Sociétés nationales suivantes ont reçu des attributions leur permettant d'acquérir le matériel mentionné ci-après :

Botswana :	1 ambulance
Ceylan :	1 ambulance
République de Corée :	1 réfrigérateur pour le sang
Pakistan :	1 véhicule équipé pour la transfusion sanguine
Panama :	1 ambulance
Togo :	5 motocyclettes (pour secouristes)
Haute-Volta :	équipement pour des postes de premiers secours.

### *Commission permanente*

La Commission permanente de la Croix-Rouge internationale a tenu deux sessions ordinaires à Genève, les 11 avril et 26 septembre 1972.

Présidée par Angela, comtesse de Limerick (Royaume-Uni), la Commission comprenait les deux représentants du Comité international, MM. Marcel A. Naville, Président, et Jean Pictet, vice-président, les deux représentants de la Ligue, MM. José Barroso, président du Conseil des Gouverneurs, et Eutasio Villanueva Vadillo (Espagne), ainsi que les membres élus par la Conférence internationale de la Croix-Rouge, à savoir le général James F. Collins (Etats-Unis), le D<sup>r</sup> Djebli-Elaydouni (Maroc), Sir Geoffrey Newmann-Morris (Australie). M. le professeur Miterev (URSS), absent, s'était fait remplacer par M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> N. Troyan, présidente de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS. Les représentants du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran — Société qui recevra la prochaine Conférence — étaient aussi présents, soit S. E. J. Sharif Emami, vice-président, S. E. le D<sup>r</sup> H. Khatibi, directeur général, et M<sup>me</sup> P. Shahidi, agent de liaison auprès des Organisations internationales de la Croix-Rouge. M. T. W. Sloper, conseiller de la Commission, assistait également à la séance.

La Commission permanente s'est occupée principalement de l'organisation de la XXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui se tiendra à Téhéran du 7 au 15 novembre 1973, précédée par le Conseil des Gouverneurs de la Ligue.